**106e session du Comité pour l’élimination de la discrimination raciale (CERD)**

**Présentation des 18e à 20e rapports périodiques du Luxembourg**

**(Genève, les 19 et 20 avril 2022)**

**Intervention liminaire de Jean Asselborn**

**Ministre des Affaires étrangères et européennes**

**(par vidéo-message préenregistré)**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du comité,

Mesdames et Messieurs,

C’est un honneur pour moi de représenter le Luxembourg aujourd’hui à l’occasion de la présentation des 18e, 19e et à et 20e rapports périodiques devant le Comité pour l’élimination de la discrimination raciale des Nations Unies.

Le présent rapport est le fruit d’une consultation nationale qui a été menée dans le cadre du Comité interministériel des droits de l’homme (CIDH). Le CIDH, créé en 2015, rassemble de manière régulière, toutes les six à huit semaines, sous la présidence de l’Ambassadrice itinérante pour les droits humains, tous les ministères et administrations publiques concernés par la protection et la promotion des droits humains au Luxembourg. C’est à travers les travaux de ce Comité que le Luxembourg coordonne désormais la préparation des rapports périodiques dus dans le cadre des organes conventionnels du système des Nations Unies.

Chaque session de travail du CIDH est systématiquement suivie de consultations avec la société civile, afin d’échanger sur les thèmes à l’ordre du jour ou bien de donner l’occasion aux membres de la société civile d’attirer l’attention du CIDH sur des problèmes spécifiques.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du comité,

Mesdames et Messieurs,

Avant d’en venir aux développements récents depuis le dernier examen du Luxembourg devant ce Comité, permettez-moi d’abord de présenter quelques faits sur la réalité sociale luxembourgeoise.

Le Luxembourg, avant de devenir un pays d’immigration, a été pendant longtemps un pays d’émigration. D’abord un pays rural et peu prospère, le Luxembourg s’est hautement industrialisé et a connu, par la suite, un essor du secteur de services. Géographiquement enclavé, il s’est largement ouvert sur la réalité européenne et mondiale.

Si le Luxembourg garde aujourd’hui une identité nationale affirmée, celle-ci se caractérise par son ouverture sur la pluralité des cultures et par un multilinguisme pratiqué au quotidien.

En effet, sur une population totale de près de 635 000 habitants, le Luxembourg compte plus de 47% de ressortissants étrangers, représentant plus de 170 nationalités différentes. Par ailleurs, sur les 450 000 emplois au Luxembourg, plus de 200 000 sont occupés par des travailleurs frontaliers qui franchissent tous les jours la frontière en provenance des pays voisins. Cela signifie que désormais environ 70% de la main d’œuvre du pays est composée de travailleurs immigrés ou frontaliers.

Le Luxembourg est conscient de la contribution considérable des différents flux migratoires à son essor économique. C’est à la fois un défi, mais également une source essentielle d’enrichissement culturel et économique. Depuis les années 1980, le Luxembourg connaît une croissance démographique importante qui est principalement due à l’immigration. Notre pays est devenu au fil du temps un Etat où des citoyens du monde entier vivent ensemble et se côtoient au quotidien.

Néanmoins, malgré une identité multiculturelle ancrée dans la société depuis longtemps, le Luxembourg n’est pas épargné par le phénomène du racisme. Cependant, il était jusqu’à présent difficile d’évaluer l’ampleur du phénomène, puisqu’aucune donnée sur ce sujet n’était disponible. En juillet 2020, afin de combler ce manque d’informations, une enquête nationale a été commanditée visant à étudier le phénomène du racisme au Luxembourg, afin de pouvoir par la suite élaborer une stratégie cohérente de lutte contre les discriminations raciales au niveau national. Les résultats de cette étude ont été publiés le mois dernier.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du comité,

Mesdames et Messieurs,

Depuis son dernier examen devant le Comité en février 2014, il y a eu un certain nombre de changements dans la législation luxembourgeoise. Afin d’exposer les quelques points saillants du rapport, ainsi que les principaux résultats de l’étude que je viens d’évoquer, je propose de passer le relais à la Cheffe de la délégation présente à Genève, l’Ambassadrice itinérante pour les droits humains, Madame Anne Goedert. Madame Goedert est, par ailleurs, l’actuelle présidente du Comité interministériel des droits de l’homme, à travers lequel le présent rapport a été coordonné.

Je vous remercie.

[651 mots ca. 5 minutes]